APPEL HOMO SIDA

TALON DE DEMANDE D'INFORMATIONS

Si vous souhaitez être tenu au courant de nos activités, recevoir notre dépliant de conseils préventifs, ou offir votre aide, renvoyez le talon ci-dessous à Appel Homo SIDA, rue de la Braie, n° 5, 1000 BRUXELLES.

Les noms et adresses communiqués à AHS restent strictement confidentiels et ne sont en aucun cas prêtés ou loués.

0 Je veux recevoir gratuitement le dépliant de conseils préventifs.

0 Je veux contribuer financièrement à l'action d'AHS et je verse ce jour la somme de ..... francs belges au compte 068-2036467-76 (CCB).

NOM : .....
ADRESSE .....

CREATION

L'A.S.B.L. Appel Homo SIDA a été créée le 25 août 1985. Les statuts de l'A.S.B.L. ont été déposés au Moniteur Belge. Michel VINCINEAU, professeur de droit international à l'Université libre de Bruxelles, a été désigné président de l'association.

L'Assemblée générale comprend des membres notamment issus des milieux médicaux et para-médicaux, ainsi que des juristes et des fonctionnaires, tous conscients de la nécessité d'une information préventive et représentatifs des groupes homosexuels francophones de Belgique. L'A.S.B.L. est chargée, par convention avec le Ministère de la Santé de la Communauté française, de mettre en oeuvre le programme décrit ci-dessous.

BUTS

Les buts de l'association sont les suivants :

1. L'information objective des groupes particulièrement exposés au virus du SIDA, et plus spécifiquement des homosexuels, afin de contribuer efficacement à une politique de prévention et d'éviter toute panique.

2. L'information du public, des media, du milieu psycho-médico-social, à propos des spécificités des homosexualités et de l'aspect bénéfique, pour l'ensemble de la population, d'une action informative et préventive menée dans la communauté homosexuelle.
   La lutte contre la culpabilisation ou la répression des homosexualités est un corollaire de ce but.

3. L'accueil, l'aide et la guidance médicale et psychologique des personnes, qu'elles soient atteintes du virus ou non, qu'elles soient malades ou non.

CREATION

L'A.S.B.L. Appel Homo SIDA a été créée le 25 août 1985. Les statuts de l'A.S.B.L. ont été déposés au Moniteur Belge. Michel VINCINEAU, professeur de droit international à l'Université libre de Bruxelles, a été désigné président de l'association.

L'Assemblée générale comprend des membres notamment issus des milieux médicaux et para-médicaux, ainsi que des juristes et des fonctionnaires, tous conscients de la nécessité d'une information préventive et représentatifs des groupes homosexuels francophones de Belgique. L'A.S.B.L. est chargée, par convention avec le Ministère de la Santé de la Communauté française, de mettre en oeuvre le programme décrit ci-dessous.

BUTS

Les buts de l'association sont les suivants :

1. L'information objective des groupes particulièrement exposés au virus du SIDA, et plus spécifiquement des homosexuels, afin de contribuer efficacement à une politique de prévention et d'éviter toute panique.

2. L'information du public, des media, du milieu psycho-médico-social, à propos des spécificités des homosexualités et de l'aspect bénéfique, pour l'ensemble de la population, d'une action informative et préventive menée dans la communauté homosexuelle.
   La lutte contre la culpabilisation ou la répression des homosexualités est un corollaire de ce but.

3. L'accueil, l'aide et la guidance médicale et psychologique des personnes, qu'elles soient atteintes du virus ou non, qu'elles soient malades ou non.

4. Le développement de l'éducation sanitaire auprès des groupes particulièrement exposés.

5. L'encouragement et le soutien à la recherche de traitements préventifs et curatifs accessibles aux groupes particulièrement exposés.

6. La récolte des moyens financiers nécessaires à l'accomplissement des objectifs de l'association, y compris les legs et donations.

7. Une reconnaissance par les différents pouvoirs publics concernés par la lutte contre le virus du SIDA.

REALISATIONS

- Rédaction, sous la supervision scientifique du docteur Lyse THIRY de l'Institut Pasteur du Brabant, la publication et la diffusion d'un dépliant reprenant des conseils préventifs ('safe sex') destinés aux personnes ayant des relations homosexuelles et bisexuelles. La diffusion se fait aussi bien dans la communauté homosexuelle que dans le milieu d'aide psycho-médico-sociale.

- Création d'un service d'écoute téléphonique avec une permanence fonctionnant pour l'instant deux fois par semaine, les mardis et vendredis de 18 à 20 heures. Le reste du temps, une information minimale et la diffusion de conseils préventifs élémentaires sont assurés au moyen d'un répondeur téléphonique, avec possibilité de laisser un message, notamment pour l'envoi d'un dépliant.

- Organisation d'un service d'entretiens face-à-face sur demande.

- Organisation d'une conférence de presse le mercredi 9 octobre 1985 à l'IPC, Bruxelles, qui a été largement couverte par la presse (journaux 'Le Soir', 'La Libre Belgique', 'La Cité', 'La dernière Heure', 'La Meuse-La Lanterne'; journal parlé de 19 H sur RTBF 1; journal télévisé de 19 H 30 sur RTBF 1).

- Participation à l'émission de radio 'Faits divers' du samedi 12 octobre 1985 (RTBF Liège), consacrée au SIDA.

- Collaboration à la rédaction du tract diffusé par le Ministère de la Santé de la Communauté française (Faits et réalités).

- Défense d'un rapport devant la Commission nationale sur le SIDA (commission AERTS).

- Organisation, début novembre 1985, d'une campagne de lettres au formateur du gouvernement pour lui demander de prendre en considération la politique de prévention préconisée par l'association et d'accorder les subventions nécessaires.

- Collaboration avec le groupe STICHTING AIDS EN GEZONDHEIDSZORG de la communauté flamande.

- Des contacts personnels ont été établis et des échanges d'informations se font avec :

  * l'association AIDES à Paris
  * le Terrence Higgins Trust à Londres
  * le Aids Committee de Toronto
  * le Comité SIDA/AIDS Montréal
  * divers groupes hollandais
  * European Gay Health Care
  * la Deutsche Aids Hilfe à Berlin (Ouest).

2017.21.5.1.798 D

APPEL HOMO SIDA A.S.B.L.

Rue de la Braie n° 5
B - 1000 BRUXELLES

Tél. (+32.2) 511 45 29
Permanence téléphonique
mardi/vendredi 18-20 H

CCB 068-2036467-76

(ahs014 - décembre 1985)

Avec le soutien du
Ministère de la Santé
de la Communauté
Française